



## Annulation de bon de commande pour une cuisine aménagée

Par **christiane**, le **30/03/2010** à **18:06**

Bonjour,

Je me suis rendu dans un magasin de cuisine pour obtenir un devis le 09/03/10. Le vendeur m'a fait une proposition et le lendemain m'a fait signer un bon de commande sans descriptif de la cuisine sous prétexte qu'il était tard et que pour bénéficier de la promo, il fallait signer le jour même + un chèque de réservation de 30% du montant (1636euros), c'était veille de jour férié.

Le 12/10/10 je suis allée récupérer le bon de commande rempli et me suis compte que le descriptif ne correspondait pas aux éléments décidés lors de l'entretien avec le vendeur. Je lui ai fait la remarque et il m'a proposé un rdv le samedi pr voir ce qu'il était possible de faire. Je lui alors annoncé que j'annulais le bon de commande, ce qu'il a refusé et m'a proposé de rencontrer le directeur le lundi matin.

Je suis donc aller au rdv le lundi et le directeur n'a trouvé aucune autre solution que de faire appel à la gendarmerie. Je ne souhaite pas travailler avec ce cuisinistye qui m'a traité de voleur. Que faire pour annuler cette commande et récupérer mes sous. Merci de me répondre très rapidement.

Par **raymond**, le **02/04/2010** à **23:55**

en l'absence de démarchage et de crédit, il n'y a pas de possibilité de rétractation tt ce que vous pouvez invoqué c'est une tromperie entre l'offre et le devis

vous dites au directeur qu'il y a tropmerie et en l'absence d'annulation, vous alertez les

services la DDCCRF pour trancher le litige  
bonne chance